

Exemplarité

Cohérence

Action

Transversalité

Schéma
Régional
d'**A**ménagement,
de **D**éveloppement
Durable et
Egalité des
Territoires



DOSSIER DE PRESSE

Avenir

Opportunité

Lisibilité

Sommaire

Communiqué de pressep.4

Conférence de pressep.5

Le SRADDET en région Centre-Val de Loirep.6

- De quoi s'agit'il ?
- Structure du SRADDET
- Un édifice complexe à rendre lisible

FNE Centre-Val de Loire, acteur concernép.9

- Notre engagement
- Notre vision du territoire régional
- Notre point de vue et nos propositions

Infos pratiquesp.11



Communiqué de presse

LE SRADDET : UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR POUR L'ENVIRONNEMENT ET LES TERRITOIRES

France Nature Environnement Centre-Val de Loire, acteur concerné par l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), prend part à la concertation. La fédération vous présentera vendredi 2 mars 2018 les défis et propositions qu'elle soumet à la région afin que le SRADDET soit une véritable opportunité pour l'environnement et les territoires.

La loi du 7 août 2015, portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NoTRe), confie aux régions la responsabilité d'élaborer, d'ici l'été 2019, un SRADDET. Celui-ci doit fixer, pour le territoire régional, les objectifs à moyen et long termes dans 11 domaines :

- Équilibre et égalité des territoires,
- Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,
- Désenclavement des territoires ruraux,
- Habitat,
- Gestion économe de l'espace,
- Intermodalité et développement des transports,
- Maîtrise et valorisation de l'énergie,
- Lutte contre le changement climatique,
- Pollution de l'air,
- Protection et restauration de la biodiversité,
- Prévention et gestion des déchets.

Pour un SRADDET fort et cohérent, la fédération soutient la nécessité de décroisonner ces domaines et de les traiter de manière transversale. Ainsi, le réseau de FNE Centre-Val de Loire a produit de façon collective et partagée un document présentant 10 défis et 30 propositions pour que le SRADDET atteigne ses objectifs.

Le temps de l'action forte, concertée et résolue est venu. Il s'agit de préserver notre environnement, l'eau, les sols, la nature, la biodiversité..., de lutter et supprimer les causes de leurs agressions, de promouvoir une économie respectueuse des personnes et des ressources et qui favorise les circuits-courts, de prendre des directions fortes pour infléchir les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les inégalités et de construire des possibilités d'emplois durables et dignes pour tous. C'est un projet ambitieux qu'il est indispensable de réussir pour transmettre un héritage renouvelé, qui offre de réelles perspectives de bien-être aux générations actuelles et futures.

La fédération échangera et répondra à vos questions lors d'un petit-déjeuner de presse organisé le 2 mars 2018 dans ses locaux de 8h30 à 10h30.

La conférence de presse aura lieu au 3, rue de la Lionne 45 000 Orléans

[S'inscrire au petit-déjeuner de presse](#)



Contacts presse : Lucile Pierrard - lucile.filipiak@fne-centrevaldeloire.org - 02.38.62.49.24

ou Daniel Grande - grandedanielh@gmail.com

Conférence de presse

■ Déroulé

8h30 - 9h15 : en première partie, la fédération vous présentera sa position au sujet du SRADDET ainsi que les 10 défis et 30 propositions qu'elle a soumis à la région afin que ce document soit une opportunité pour notre environnement et les différents territoires de notre région. (45 min)

Un exemplaire de la note reprenant l'intégralité des défis et propositions vous sera remis lors de votre arrivée ainsi qu'un document plus communicant avec de chiffres et exemples concrets appuyant la position de la fédération.

9h15 - 10h : en seconde partie vous pourrez questionner et échanger avec les représentants de la fédération sur des points abordés en première partie ou sur le SRADDET de manière plus générale. (45 min)

10h - 10h30 : possibilité de réaliser des interviews en aparté des représentants de la fédération ainsi que des photos. (30 min)

■ La fédération sera représentée par

Samuel SENAVER

Président de FNE Centre-Val de Loire

Daniel GRANDE

Membre du bureau et du Conseil d'administration
de FNE Centre-Val de Loire

Bénévole référent sur les questions du SRADDET

Jean-Louis POSTÉ

Secrétaire de FNE Centre-Val de Loire

Membre titulaire de la commission consultative
d'évaluation et de suivi du PRPGD

Le SRADDET en région Centre-Val de Loire

De quoi s'agit-il ?

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que les Régions se dotent d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Cette loi renforce considérablement le rôle de la Région en matière de planification d'aménagement du territoire. Ce Schéma fixe les orientations d'aménagement du territoire et est désormais doté d'une portée normative.

Le SRADDET, 2 enjeux :

- Affirmer la région dans son rôle de définitions d'orientations pour l'aménagement de son territoire, en la dotant d'un document de planification prescriptif.
- Rationaliser le nombre de documents existants en intégrant plusieurs schémas sectoriels au sein du SRADDET, pour une meilleure cohérence des politiques publiques régionales.

Structure du SRADDET

Le rapport

1. - dresse l'état des lieux du territoire régional,
- identifie des enjeux dans les domaines de compétence du schéma,
- énonce la stratégie régionale et les objectifs qui en découlent, que devront prendre en compte les collectivités infra,
- comprend une carte synthétique illustrant les objectifs du schéma à l'échelle 1/150 000^{ème}, sans valeur prescriptive.

Le fascicule

2. - regroupe les règles générales, éventuellement adaptées en fonction des grandes parties du territoire régional, avec lesquelles les actes des collectivités infra seront compatibles,
- comprend les modalités de suivi de ces règles et de leurs incidences, mais aussi des modalités d'accompagnement.

Les annexes

3. - un rapport sur les incidences environnementales du SRADDET,
- un état des lieux de la prévention et gestion des déchets et prospective,
- un diagnostic du territoire régional,
- la présentation des continuités écologiques retenues pour constituer la trame verte et bleue régionale, plan d'action stratégique et atlas cartographique du SRCE.

Source : présentation de Nathalie Artiges-Maunoury au 14e Club technique régional des SCOT le 22/06/2017



Un édifice complexe à rendre lisible

► Le SRADDET et les autres schémas régionaux

Le SRADDET intègrera :

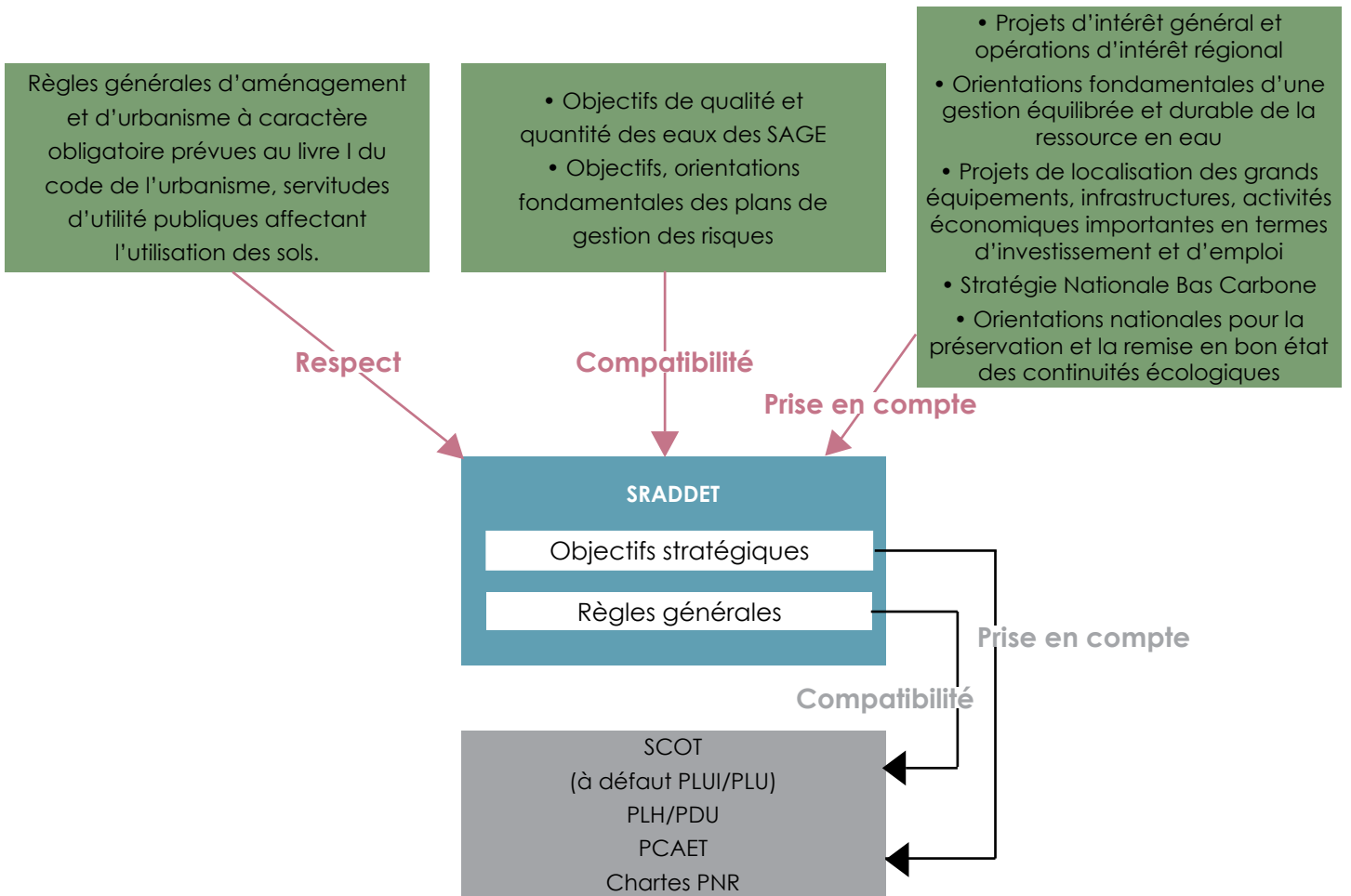
- Le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD),
- Le schéma régional climat air énergie (SRCAE),
- Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE),
- Le schéma régional de l'intermodalité (SRI),
- Le schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT).



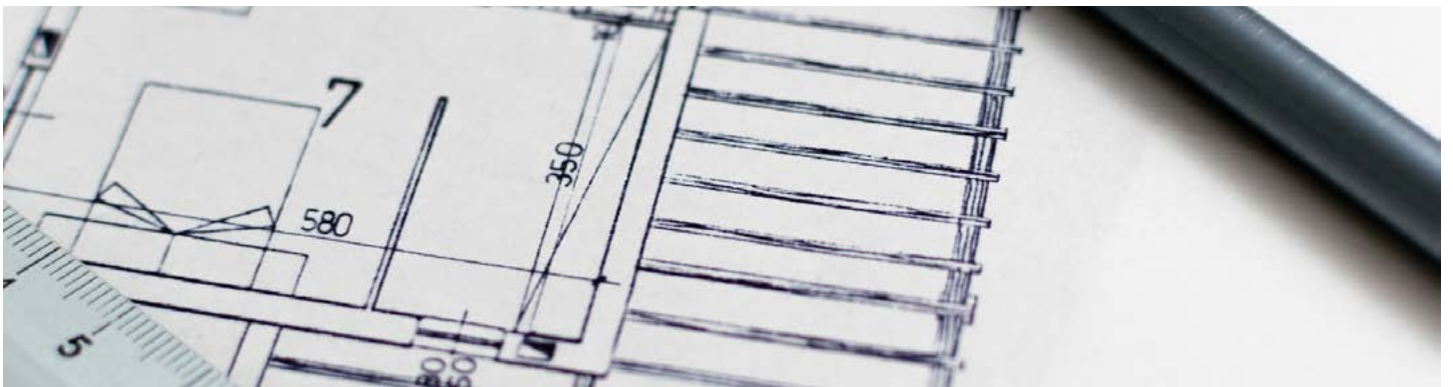
La SRADDET devra être en cohérence et s'articulera avec :

- Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SREDII),
- Le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI),
- La stratégie régionale Tourisme,
- Le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP),
- La stratégie numérique régionale,
- La stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique.

► Le SRADDET et les documents d'urbanisme



Source : présentation de Nathalie Artiges-Maunoury au 14e Club technique régional des SCOT le 22/06/2017



FNE Centre-Val de Loire, acteur concerné

Notre engagement

FNE Centre-Val de Loire et son réseau d'associations sont présents sur la scène des politiques environnementales depuis longtemps et sont concrètement engagés dans de nombreuses instances de la simple participation au pilotage en passant par la rédaction de contributions. Pour ne citer que quelques exemples : animation du groupe de travail Ecophyto JEVI, pilotage du pôle faune de l'Observatoire Régional de la Biodiversité, représentation au Comité de Bassin Loire-Bretagne (ainsi que dans 10 Commission Locale de l'eau sur les 12 que compte notre région), membre de la Commission consultative d'évaluation et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets, membre du CESER, contribution au Plan d'adaptation au changement climatique de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ...

Notre vision pour le territoire régional

La Région doit élaborer pour 2019 un nouveau schéma prescriptif, qui se doit d'être un projet régional permettant à la région de dégager une vision partagée et mobilisatrice pour les citoyens .

La difficile conjoncture dont le pays s'extrait à grande peine depuis 2015/2016, doit être l'occasion d'une pensée neuve, s'appuyant sur les potentialités citoyennes et de l'ensemble des acteurs de la région pour inventer dans un cadre institutionnel renouvelé un modèle pragmatique et un chemin. L'élaboration du nouveau Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est une formidable opportunité pour les territoires, la Région et leurs habitants, humains et non humains.

La Région Centre-Val de Loire a adopté en 2012 son schéma régional d'aménagement « Ambition 2020 », avec l'annexe « plan climat énergie ». Le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Énergie) a été adopté en 2012 et le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) en 2016.

La conscience écologique a progressé ces dernières années, souvent dans l'inquiétude : eau, biodiversité, climat énergie, chacun est en mesure de voir dans son quotidien l'impact d'un héritage agressif et sans ménagement d'une économie débridée, incapable de procurer un emploi à tous, menaçante pour la Terre, la santé et les protections sociales.

Au-delà des déclarations de bonne intention et des demi-mesures, d'une énonciation juste et claire des enjeux, le temps de l'action forte, concertée et résolue est venu. L'engagement cohérent de politiques publiques foisonnantes - sinon contradictoires ! - est requis.

Qu'il s'agisse de préserver notre environnement, l'eau, les sols, la nature, la biodiversité..., de lutter et supprimer les causes de leurs agressions, de promouvoir et défendre une économie respectueuse des personnes et des ressources, de prendre de vraies directions pour infléchir sérieusement et durablement les émissions de Gaz à effet de serre (GES), de réduire les inégalités et de construire des possibilités d'emplois durables et dignes pour tous, il s'agit bien ici d'un même projet ambitieux qu'il est indispensable de réussir pour transmettre un héritage renouvelé, et qui offre de réelles perspectives de bien-être aux générations futures.



Notre point de vue, nos propositions

• 10 défis et 30 propositions de FNE Centre-Val de Loire pour le SRADDET

Le premier document produit est une note détaillée à l'attention du Conseil régional Centre-Val de Loire responsable et animatrice de la démarche d'élaboration du SRADDET.

Cette note souligne les propositions qui, selon la fédération, devraient être reprises dans le SRADDET dès le « stade projet » afin qu'il soit :

- intégrateur, donc garant de la bonne cohérence et articulation entre les documents et stratégies de planification régionaux et infrarégionaux,
- et transversal, en ne traitant pas les 11 domaines cibles de manière séparée.

Comme son nom l'indique, ce schéma doit être fort afin que l'aménagement du territoire se fasse de manière équitable, responsable et durable sur l'ensemble de la région.

• Le SRADDET vu par FNE Centre-Val de Loire

Le second document réalisé constitue une synthèse plus communicante de la note précédemment citée. Il est destiné à un public plus large non averti en termes de politiques et stratégies publiques.

Cette plaquette de 4 pages reprend des chiffres clés décrivant l'état des lieux en région concernant 6 thématiques :

- Eau, agriculture, alimentation,
- Foncier, urbanisme, paysage,
- Biodiversité,
- Transition énergétique,
- Déplacements,
- Economie circulaire.

Pour chacune d'entre elles la fédération émet des propositions et exemples concrets facilitant et contribuant à l'atteinte des objectifs fixés par les différents documents et schémas avec lesquels le SRADDET est lié.



Infos pratiques

Date : vendredi 2 mars 2018

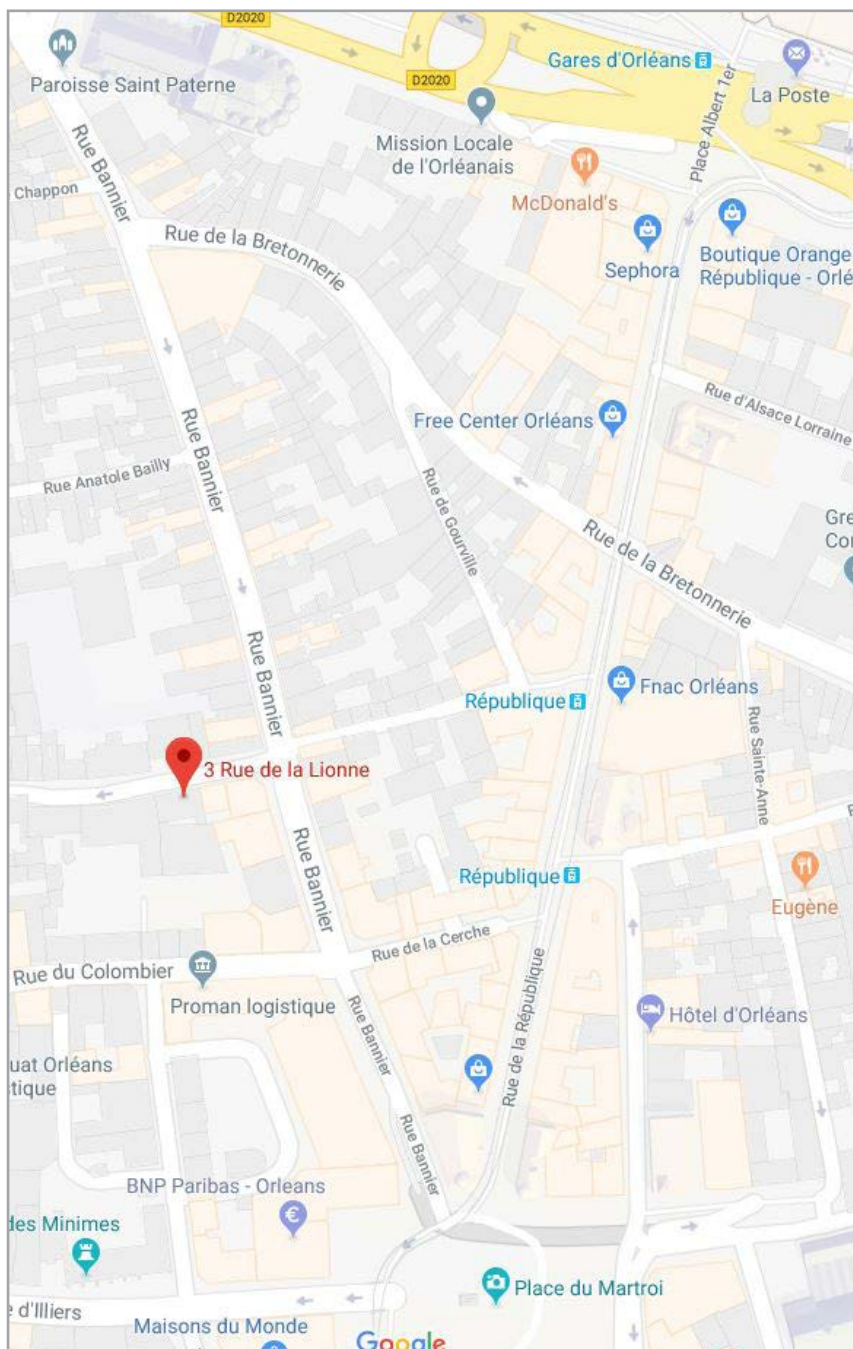
Horaires : 8h30 - 10h30

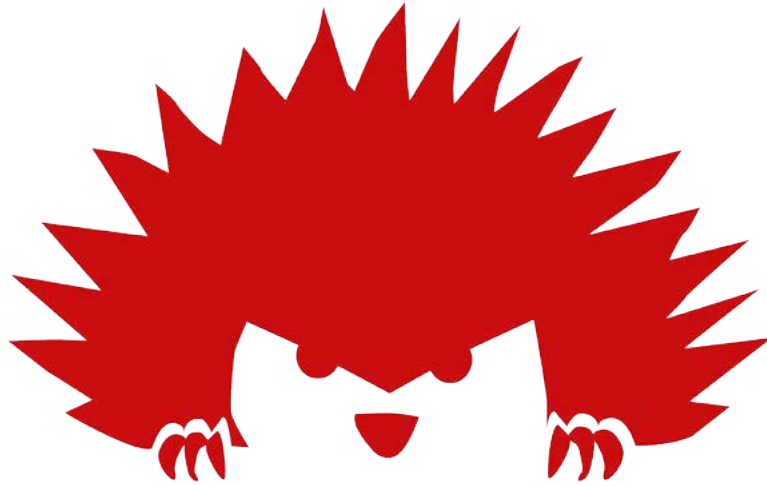
Lieu : 3, rue de la Lionne 45000 Orléans

Interphone : sonnez à « Salle de réunion »

Contact : 02.38.62.78.57

Arrêt de tram le plus près : Tram A - République





FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

CENTRE-VAL DE LOIRE

Partout où la nature a besoin de nous !